

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

# MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale  
des Dynamiques Sociales



M.E.S., n°151  
Mars - avril 2026



## SOMMAIRE

- Christian Ndongala Nkunku, *L'Union européenne comme acteur majeur pour le retour de la paix en RD Congo*.....1
- Baudouin Bungu Musoy, Brunelle Beka Mambote, *Le paradoxe de la gestion policière de la violence des jeunes en République Démocratique du Congo : entre complicité et antagonisme dans un contexte d'absence de l'État* .....8
- Gerry Mwantote Mpia Nsuba, *Perception de la gestion pédagogique et financière des écoles secondaires de la ville de Kinshasa par les enseignants*.....16
- David Ngay Ngunz, *Le code du numérique congolais et le développement du commerce électronique : analyse des effets juridiques, économiques et technologiques en RD Congo* .....23
- Patience Kimvula Ya-Malosa, Platini Kibala Nzundu, Rachiddy Mikanzu Kiese, *Appartenance religieuse et exercice des métiers par les femmes de la ville de Kinshasa*.....30
- Sylvain Kitenge Lobaba, Hilaire Kasongo Shako, *Des référés du Premier Président de la Cour des comptes comme outil de contrôle des finances publiques en RD Congo et leur incidence sur la protection des droits de l'homme* .....40
- Daniel Shomba Yema, *Souveraineté, vulnérabilité et recomposition de l'ordre géopolitique à l'ère du COVID-19 : une lecture comparée des stratégies de survie étatique en Europe et en Afrique*.....50
- Expédit Boseme Bokinda, Danny Kabongo Kandolo, *Autoévaluation des besoins en formation continue des enquêteurs de la Commission de la concurrence en RD Congo : évaluation quantitative de l'écart formatif* .....61
- Joseph Gelambe Sendezo, Dieudonné Musibono Eyul'Anki, Camille Nsimanda Ipey, *Audit environnemental et social du projet STEP-2 du Fonds social au Nord-Ubangi dans le territoire de Yakoma*.....68
- Jean-Pius Lueteta Shako, *Interaction investissements et croissance économique en République Démocratique du Congo*.....76
- Emmanuel Lumbu, *Le paradoxe du « scandale géologique » : la corruption comme facteur structurel du blocage du développement économique dans le secteur minier en RD Congo*.....85
- Micheline Nsamba Ngomba, *De la représentation des enfants mineurs en justice : cas de la garde de l'enfant et de l'adoption*.....92
- Russel Ntambwe Kasendwe, *Volatilité tarifaire du transport routier urbain et vulnérabilité sociale des usagers à Kinshasa : analyse des effets humanitaires de la dérégulation des prix* .....101
- Christian Kanyantu Monga, *Présidentialisation de facto dans un régime politique aux allures mixtes en RD Congo* .....109
- Beni Mulumba Ngungwa, *Libéralisation et développement du secteur des assurances en RDC : une analyse postlibérale de 2015 à 2022*.....118
- François-Dady Okitahingo Okome, *La régulation des marchés publics face aux contraintes de la politique monétaire en RD Congo*.....127
- Aimée Makunda Mabombi, *Fate and Free Will in Sophocles' Oedipus the King: A Literary Reconsideration*.....133

- Vital Lumbala Kadiata, Richard Musomo Amundala, Valere Meyya Nappa, *Formation continue des enseignants et qualité de l'enseignement primaire dans quelques écoles de la province éducationnelle de Lukunga* .....138
- Julien-Yves Camala Cibaka, *La promotion et la protection des droits socio-économiques par le juge en droit congolais : essai sur la matérialisation d'un aspect du constitutionnalisme en RD Congo* .....142
- André Ramazani Kingombe, *Restitution des biens culturels congolais : de la norme juridique à la réparation cosmologique* .....147
- Guy-Junior Mwako Mo-Djwambe-Dua, *La dimension mythologique du droit constitutionnel à l'épreuve de la transhumance dans l'application des textes juridiques en RD Congo*.....154
- Eddy Tshibusu Mpiana, *L'accès humanitaire dans les conflits contemporains : cadre juridique, défis opérationnels et action du CICR* .....160
- Jean-Marc Botuli Banga, Fabrice Wenzé Mudiandambu, Michael Ngiengi Nzim, *Influence des stratégies publicitaires sur l'attitude et l'intention d'achat des produits laitiers à Kinshasa : analyse comparative dans la commune de Lemba* .....165
- Albert-Jacques Eleko Etshindo, Lucien Mutombo Kalonji, *L'immutabilité du nom en droit congolais face aux erreurs administratives* .....172
- Steavens Mukome Tagnenn, Pierre Ntumba Konsokubi, François Langi Sogena, *Incidence de la gestion des conflits culturels sur la productivité des équipes de travail au sein de Transco* .....182
- Maurice Ngongo Kikomba, *Le mariage des mineurs en droit congolais : entre réforme législative, pluralisme juridique et défis d'effectivité* .....189
- Junior Kanyinda Wa Kanyinda, *De l'exécution de la peine d'amende en droit pénal douanier congolais : entre mimétisme et particularisme* .....194
- Alphonse Ngoyi Kasanji, *Les défis de la mise en œuvre de la retenue à la source de 40 % des recettes à caractère national par les provinces en République Démocratique du Congo* .....201
- Patricia Pindi Mayisosa, *L'efficacité de l'accompagnement judiciaire des victimes de violences sexuelles dans l'instruction préparatoire en RD Congo : entre normativité juridique et défaillance institutionnelle* .....205
- Charles Kasongo Muitshilua, *La polygamie face aux droits fondamentaux* .....213
- Daniel Shomba Yema, *Résilience différenciée des États face à la crise du COVID-19 : comparaison des capacités institutionnelles et des logiques de gouvernance entre la France et la République Démocratique du Congo* .....220
- Thomas Ndjekambudi Nkoy, *L'éthique de la guerre à l'ère moderne. Repenser l'humanisme*.....228
- Bavon Daniel Cinza Kapia, Aimée Makunda Mabombi, *Literature as Memory, Weapon and Pedagogy, with Reference to "The Trial of Dedan Kimathi" by Ngũgĩ wa Thiong'o and Micere Githae Mugo* .....233
- Tegra Lusuadi Peta, *L'ineffectivité de la retenue à la source de 40 % des recettes nationales perçues par les provinces en RD Congo*.....238
- Antoine Muyaya Tshifuaka, *L'encadrement juridique de la procédure disciplinaire dans l'administration publique en RD Congo : une analyse jurisprudentielle* .....246
- Alexis Kaleka Mukeba, *Le guichet unique de création d'entreprise et la perspective d'attractivité des investisseurs en RD Congo* .....255
- Franck Gatola Mungela, Donald Sindani Kandambu, *La loi électorale congolaise : de la révision chronique à la nécessité d'un nouveau contrat législatif* .....261
- Simon Muamba, *Le dessaisissement de l'administration fiscale après la saisine du juge de l'impôt en droit congolais : analyse au regard du principe de séparation des pouvoirs* .....270

- Esther Ekodi Osamba, Danny Kabongo Kandolo, *Application de la didactique professionnelle dans la formation artisanale en milieu rural : étude des pratiques pédagogiques en coupe-couture à Tshumbe (RDC)* .....278
- André Bokwala Wunda, *Les logiques clientélistes et la marchandisation du vote dans l'élection des gouverneurs en République Démocratique du Congo : analyse du cas de la province de la Mongala* .....284
- Carine Kandolo Asha, Bill Biatiakana Lumueni, Jean Michel Remo Yossa, *Gestion de la diversité dans le processus de recrutement au sein des services publics : étude menée à la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations* .....290
- Patrick Mumbumba Ndala, *Analyse juridique et critique de l'arrêté interministériel du 03 juin 2021 relatif à la bancarisation de<sup>2</sup>s opérations foncières et immobilières en République Démocratique du Congo : entre sécurisation des recettes publiques et fragilisation des sûretés bancaires* .....299
- Aline Mbambidi Makaku, *Position de trésorerie des institutions de microfinance dans la ville de Kinshasa : analyse empirique par modèle de panel et Z-score (2018–2023)* .....304
- Monique Maniana Mbu, Jean-Marie Kuzenzama Nakadala, *Motivation et efficacité professionnelle des enseignants dans la province éducationnelle de Mont-Amba : une analyse empirique* .....312
- Clovis Numbi Numbi, *De l'application du régionalisme différencié comme remède aux déséquilibres interprovinciaux en RD Congo : cas de la province de Lomami* .....320
- Naggai Mayumbu Bingidimi, *La mutation paradigmatique de l'État congolais et son implémentation sous la Constitution du 18 février 2006 : d'un État souverain à une trinité étatique* .....329
- Jean Louis Bissangilwa Walikunza, *Arbitrages entre productivité, santé et durabilité : vers une transition agroécologique territorialisée du maraîchage en RD Congo* .....336
- Nothel Lonkange Bolisomi, *La compétence de fixer le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) à l'épreuve de l'évolution constitutionnelle : réflexion sur la survivance d'un pouvoir réglementaire controversé* .....344
- Moise Phanzu Phanzu, Valentine Ngimbi Nzau, Rosette Amisi Sakina, *Justice organisationnelle perçue et engagement organisationnel des agents administratifs, techniques et ouvriers de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Kisantu : une approche croisée* .....353
- Peter Tshimbombo Tukala, *Les conséquences juridiques d'un contrat de travail conclu par le fonctionnaire en droit congolais : entre la responsabilité personnelle et protection du cocontractant de bonne foi*.....360

## RESILIENCE DIFFERENCIEE DES ÉTATS FACE A LA CRISE DU COVID-19 : comparaison des capacités institutionnelles et des logiques de gouvernance entre la France et la République Démocratique du Congo

par

**Daniel SHOMBA YEMA**

*Chef de Travaux, Université de Lodja,*

*Doctorant, Faculté des Sciences Sociales, Département de Relations Internationales,  
Université de Kinshasa*

### Résumé

Ce travail propose une analyse comparative de la résilience des États face à la crise du COVID-19, en mettant en parallèle les trajectoires de la France et de la République démocratique du Congo. Il montre que la capacité de réponse à la pandémie ne dépend pas uniquement du niveau de développement économique ou des ressources institutionnelles, mais également des modes de gouvernance, des dynamiques sociales et des formes d'adaptation mobilisées face à l'incertitude. En France, la gestion de la crise s'est appuyée sur des institutions solides, un système de santé structuré et une forte capacité d'intervention de l'État, traduisant une résilience fondée sur la centralisation, la planification et l'expertise scientifique. Toutefois, cette approche a révélé certaines limites, notamment en matière de coordination initiale, de dépendance aux chaînes d'approvisionnement et de tensions entre impératifs sanitaires et libertés publiques.

À l'inverse, en République démocratique du Congo, malgré des contraintes structurelles importantes, la réponse à la pandémie a reposé sur une résilience plus pragmatique et adaptative, fondée sur la rapidité des décisions, la flexibilité des mesures et l'implication des acteurs communautaires. Cette configuration met en évidence des formes de gouvernance hybrides, où l'action de l'État se combine avec des dynamiques locales et informelles pour pallier les insuffisances institutionnelles. La comparaison révèle deux modèles distincts de résilience étatique : l'un, institutionnel et centralisé ; l'autre, adaptatif et socialement ancré. Elle souligne que la résilience ne se réduit pas à la robustesse des structures formelles, mais repose également sur la capacité des sociétés à mobiliser des ressources multiples et à s'ajuster aux contraintes du contexte.

**Mots-clés :** résilience étatique, COVID-19, gouvernance, France, République Démocratique du Congo, capacités institutionnelles, adaptation, gouvernance hybride, vulnérabilité, politiques publiques

### Abstract

This study provides a comparative analysis of state resilience in response to the COVID-19 crisis, by examining the trajectories of France and the Democratic Republic of the Congo. It shows that the capacity to respond to the pandemic does not depend solely on the level of economic development or institutional resources, but also on governance modes, social dynamics, and adaptive strategies mobilized in the face of uncertainty. In France, crisis management relied on strong institutions, a well-structured healthcare system, and a high capacity for state intervention, reflecting a form of resilience based on centralization, planning, and scientific expertise. However, this approach revealed certain limitations, particularly in terms of initial coordination, dependence on supply chains, and tensions between public health imperatives and civil liberties.

Conversely, in the Democratic Republic of the Congo, despite significant structural constraints, the response to the pandemic was based on a more pragmatic and adaptive form of resilience, characterized by rapid decision-making, flexible measures, and the involvement of community actors. This configuration highlights hybrid forms of governance, where state action is combined with local and informal dynamics to compensate for institutional shortcomings. The comparison thus reveals two distinct models of state resilience: one institutional and centralized; the other adaptive and socially embedded. It underscores that resilience cannot be reduced to the robustness of formal structures, but also depends on the ability of societies to mobilize diverse resources and adjust to contextual constraints.

### INTRODUCTION

Ce sujet interroge, en profondeur, la manière dont deux États appartenant à des configurations structurelles, historiques et institutionnelles profondément différentes ont été mis à l'épreuve par un même choc global, en l'occurrence la pandémie de COVID-19, et surtout comment ils ont mobilisé – ou révélé – leurs capacités de résilience. Il ne s'agit donc pas simplement d'une étude descriptive des réponses sanitaires, mais d'une analyse comparative de la robustesse globale des systèmes étatiques, entendue comme la capacité d'un État à absorber un choc, à s'y adapter, à maintenir ses fonctions essentielles et, éventuellement, à se transformer à la suite de cette crise. Au cœur de ce sujet se trouve la notion de résilience étatique, qui doit être appréhendée comme un concept multidimensionnel, englobant à la fois les capacités institutionnelles, les mécanismes de gouvernance, les ressources matérielles, les infrastructures sanitaires, mais aussi les dimensions plus immatérielles telles que la confiance sociale, la légitimité politique et la cohérence des décisions publiques. La résilience ne renvoie pas uniquement à l'efficacité technique d'un système de santé, mais à la capacité globale de l'État à organiser une réponse coordonnée, à produire des

normes acceptées, à gérer l'incertitude et à maintenir un ordre social fonctionnel dans un contexte de crise systémique. L'intérêt du sujet réside précisément dans le caractère différencié de cette résilience, ce qui suppose qu'elle ne peut être pensée de manière uniforme ou universelle. Elle dépend étroitement du type d'État considéré, de son histoire administrative, de son niveau de développement économique, de sa structuration institutionnelle et de ses rapports avec la société. Ainsi, la comparaison entre France et la République démocratique du Congo permet de mettre en lumière deux modèles de gestion de crise radicalement distincts, non pas simplement en termes de performance, mais en termes de logique de fonctionnement.

Dans le cas de la France, État doté d'une forte tradition bureaucratique et d'un appareil administratif centralisé, la gestion de la crise du COVID-19 s'inscrit dans une logique de gouvernance institutionnalisée, caractérisée par la production rapide de normes, la mobilisation d'expertises scientifiques, la mise en œuvre de politiques publiques structurées et l'utilisation d'outils de contrôle social à grande échelle, tels que les confinements, les passes sanitaires ou les campagnes de vaccination massives. Cette forme de résilience repose sur la densité institutionnelle, la capacité de coordination verticale et horizontale de l'État, ainsi que sur un système de santé relativement robuste, bien que lui-même soumis à des tensions. Elle s'accompagne néanmoins de limites, notamment en matière d'acceptabilité sociale des mesures, de contestation politique et de saturation des dispositifs hospitaliers, révélant que la résilience institutionnelle ne signifie pas absence de fragilité<sup>1</sup>. À l'inverse, dans le cas de la République démocratique du Congo, la question de la résilience se pose dans un contexte marqué par des contraintes structurelles plus fortes, notamment en termes de ressources financières, d'infrastructures sanitaires, de capacité administrative et de couverture territoriale de l'État<sup>2</sup>.

La réponse à la crise du COVID-19 ne peut donc pas être analysée à partir des mêmes critères que ceux appliqués aux États du Nord. Elle s'inscrit dans une logique de gouvernance plus hybride, où les institutions formelles coexistent avec des mécanismes informels, des pratiques communautaires, des formes d'autorégulation sociale et des stratégies d'adaptation locales. La résilience y apparaît moins comme une performance institutionnelle centralisée que comme une capacité diffuse d'adaptation, reposant sur la flexibilité sociale, les solidarités locales et une certaine expérience des crises sanitaires antérieures, notamment les épidémies d'Ebola. Ce que ce sujet cherche véritablement à explorer, c'est donc la tension entre deux formes de rationalité de la gouvernance en situation de crise. D'un côté, une rationalité technocratique, planifiée et normative, fondée sur la capacité de l'État à produire et à imposer des politiques publiques cohérentes ; de l'autre, une rationalité adaptative, pragmatique et parfois improvisée, qui repose sur la capacité des sociétés à compenser les insuffisances de l'État et à produire des formes alternatives de régulation. Cette opposition ne doit pas être comprise de manière hiérarchique, mais comme révélatrice de deux modalités différentes de résilience, chacune ayant ses forces et ses vulnérabilités. Cette étude engage également une réflexion sur les capacités institutionnelles, entendues comme l'ensemble des ressources dont dispose un État pour agir efficacement. Cela inclut la qualité de l'administration publique, la disponibilité des données, la coordination interinstitutionnelle, la capacité de financement, ainsi que la crédibilité des autorités publiques. Dans le cas français, ces capacités sont relativement élevées, mais elles peuvent être mises à mal par la complexité des chaînes décisionnelles et par la rigidité des structures. Dans le cas congolais, elles sont plus limitées, mais cette faiblesse institutionnelle est parfois compensée par une plus grande plasticité sociale et une capacité d'innovation informelle<sup>3</sup>.

Par ailleurs, la notion de logiques de gouvernance renvoie à la manière dont les décisions sont prises, mises en œuvre et acceptées. Elle implique d'analyser les rapports entre l'État et la société, le rôle des experts, la place de la contrainte et de la persuasion, ainsi que les mécanismes de légitimation des politiques publiques. En France, la gouvernance de la crise a été fortement marquée par l'intervention de l'État central et par une forte médicalisation de la décision politique, tandis qu'en République démocratique du Congo, elle a davantage reposé sur une combinaison de décisions étatiques, de pratiques locales et d'ajustements pragmatiques. Ce sujet soulève une question plus large, qui dépasse le seul cadre de la pandémie : celle de la reconfiguration des modèles étatiques face aux crises globales. Il invite à s'interroger sur la pertinence des modèles classiques de l'État, sur la nécessité de repenser les formes de gouvernance en contexte d'incertitude et sur la possibilité de tirer des enseignements comparatifs pour renforcer la résilience future. Il met en

<sup>1</sup> PELLING, M., *L'adaptation au changement climatique : de la résilience à la transformation*, Londres, Routledge, 2011, p.19

<sup>2</sup> FOLKE C. ET WALKER, B., *Penser la résilience : soutenir les écosystèmes et les sociétés humaines dans un monde en mutation*, Washington D.C. Island Press, 2006, p.25,

<sup>3</sup> JAMES SCOTT C., *Voir comme un État : comment certains projets visant à améliorer la condition humaine ont échoué*, New Haven, Yale University Press, 1998, p.87,

évidence que la crise du COVID-19 n'a pas seulement été un test sanitaire, mais un révélateur des structures profondes des États, de leurs capacités d'adaptation et de leurs limites.

Le problème soulevé par ce sujet ne réside pas simplement dans la comparaison descriptive des réponses à la pandémie de COVID-19, mais dans une interrogation plus profonde sur la nature, les fondements et les limites de la résilience étatique dans des contextes structurellement asymétriques, tels que ceux de la France et de la République démocratique du Congo. Il s'agit, en réalité, de comprendre pourquoi et comment des États confrontés à un même choc global produisent des réponses différenciées, non seulement en termes d'efficacité, mais surtout en termes de logiques de gouvernance, de mobilisation des ressources et de modes d'adaptation. Le cœur du problème se situe dans la tension entre universalité du choc et différenciation des capacités de réponse. La pandémie constitue un phénomène global, affectant simultanément l'ensemble des États, mais les effets qu'elle produit et les réponses qu'elle suscite varient considérablement en fonction des configurations institutionnelles, des ressources disponibles et des dynamiques sociales propres à chaque contexte. Cette situation soulève une question fondamentale : la résilience étatique est-elle une fonction directe de la puissance institutionnelle, ou peut-elle prendre des formes alternatives dans des contextes de fragilité structurelle ? En d'autres termes, le problème posé par ce sujet est celui de la redéfinition de la résilience au-delà des modèles classiques. Il met en lumière une difficulté analytique majeure, consistant à éviter une lecture normative qui tendrait à considérer certains États comme performants et d'autres comme défaillants, pour privilégier une approche compréhensive capable de saisir la pluralité des formes de résilience. La question implicite devient alors de savoir si les capacités institutionnelles élevées garantissent nécessairement une meilleure gestion de crise, ou si, à l'inverse, des formes de gouvernance plus flexibles, hybrides et socialement ancrées peuvent produire des mécanismes d'adaptation efficaces malgré des contraintes structurelles importantes. Par ailleurs, ce sujet soulève un problème lié à la transformation des logiques de gouvernance dans un contexte d'interdépendance globale. Il interroge la capacité des États à exercer leur souveraineté face à des crises qui dépassent les cadres nationaux, tout en devant recourir à des formes de coopération et de dépendance internationale. La question devient alors de comprendre comment les États arbitrent entre affirmation de leur autorité, nécessité d'adaptation et gestion des dépendances, et dans quelle mesure ces arbitrages influencent leur capacité de résilience<sup>4</sup>.

Le problème central réside dans l'identification des déterminants réels de la résilience étatique. S'agit-il principalement de facteurs institutionnels, tels que la qualité de l'administration et des infrastructures, ou de facteurs sociaux et culturels, tels que la confiance, les solidarités et les capacités d'auto-organisation des populations ? Cette interrogation ouvre un débat plus large sur la nature même de l'État contemporain et sur les conditions de son efficacité face aux crises globales. Ainsi, le sujet pose fondamentalement le problème de la compréhension des inégalités de résilience entre les États, non pas comme une simple différence de moyens, mais comme l'expression de modèles de gouvernance distincts, révélant la nécessité de repenser les cadres analytiques traditionnels pour appréhender la complexité des réponses étatiques dans un monde marqué par des crises systémiques.

Cette analyse de la résilience différenciée des États face à la COVID-19, à travers la comparaison entre la France et la République démocratique du Congo, s'articule en quatre temps. D'abord, elle décrit la démarche méthodologique suivie, ensuite examine les bases structurelles de la résilience, en mettant en évidence les capacités institutionnelles des deux États et leur influence sur la gestion de la crise. Elle analyse les logiques de gouvernance mobilisées, en opposant une approche centralisée et institutionnalisée à une gouvernance hybride et adaptative. Enfin, elle évalue la portée et les limites de ces modèles, afin d'en dégager des enseignements pour le renforcement de la résilience face aux crises futures.

## I. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Cette recherche s'inscrit dans une approche comparative qualitative, mobilisant une analyse croisée des capacités institutionnelles et des logiques de gouvernance en situation de crise. Elle repose sur une logique de comparaison de type *Most Different Systems Design*, dans la mesure où la France et la République démocratique du Congo présentent des configurations structurelles fortement contrastées, permettant d'identifier les déterminants différenciés de la résilience étatique face à un choc global commun.

L'analyse s'appuie sur une triangulation méthodologique combinant trois types de données : (i) des données secondaires issues des rapports d'organisations internationales, notamment Organisation mondiale de la santé, Banque mondiale et Fonds monétaire international ; (ii) des documents officiels relatifs aux

<sup>4</sup> ARJEN BOIN, THART P., *The Politics of Crisis Management : Public Leadership Under Pressure*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, p30

politiques publiques mises en œuvre dans les deux pays ; (iii) une revue critique de la littérature scientifique portant sur la gouvernance des crises et la résilience étatique.

Les variables d'analyse retenues sont : (i) les capacités institutionnelles (infrastructures sanitaires, ressources financières, coordination administrative), (ii) les logiques de gouvernance (centralisation, participation, hybridation), et (iii) les dynamiques d'adaptation (flexibilité, innovation, mobilisation sociale).

Cette approche permet de dépasser une lecture strictement normative de la performance étatique pour privilégier une analyse compréhensive des mécanismes de résilience dans des contextes différenciés.

## II. CADRES CONCEPTUELS ET ANALYTIQUES DE LA RESILIENCE ETATIQUE FACE AUX CRISES SANITAIRES

La réflexion sur les cadres conceptuels et analytiques de la résilience étatique face aux crises sanitaires, notamment à l'épreuve de la pandémie de COVID-19, s'inscrit dans une dynamique théorique complexe qui mobilise à la fois la science politique, la sociologie de l'action publique, l'économie politique internationale, la gouvernance globale et les études sur le risque. La notion de résilience étatique ne peut être appréhendée comme une simple capacité de réaction ponctuelle à un choc sanitaire, mais doit être comprise comme une propriété systémique de l'État, révélant sa faculté à absorber, à s'adapter, à se transformer et à maintenir la continuité de ses fonctions essentielles dans un environnement marqué par l'incertitude, la complexité et l'interdépendance.

Sur le plan conceptuel, la résilience étatique s'inscrit dans l'évolution des paradigmes de sécurité et de gouvernance, marquée par l'intégration des crises sanitaires et la montée de la vulnérabilité globale. Elle devient un principe d'action publique visant non plus à éliminer les risques, mais à y faire face efficacement. Elle se définit comme la capacité d'un système politico-institutionnel à maintenir son fonctionnement face à une crise, tout en s'adaptant. Elle repose sur trois dimensions interdépendantes : Elle renvoie d'abord à la robustesse institutionnelle, c'est-à-dire à la solidité des structures administratives, juridiques et organisationnelles qui permettent à l'État de produire des décisions et de les mettre en œuvre de manière efficace. Elle renvoie ensuite à la capacité adaptative, qui suppose une flexibilité des dispositifs d'action publique, une aptitude à réviser les politiques en fonction de l'évolution de la situation et une ouverture à l'innovation. Elle renvoie enfin à la capacité de transformation, entendue comme la possibilité de tirer des enseignements de la crise pour réformer durablement les institutions et améliorer leur performance future<sup>5</sup>.

Sur le plan analytique, l'étude de la résilience étatique face aux crises sanitaires implique de mobiliser plusieurs grilles de lecture complémentaires. Une première approche consiste à analyser les capacités institutionnelles, qui constituent le socle matériel et organisationnel de la résilience. Ces capacités incluent la qualité de l'administration publique, la disponibilité des ressources financières, la densité des infrastructures sanitaires, la capacité de production et de diffusion de l'information, ainsi que l'efficacité des mécanismes de coordination interinstitutionnelle. Dans le cas d'une crise sanitaire, ces éléments conditionnent la rapidité de la détection, la pertinence des décisions et l'efficacité des réponses mises en œuvre.

Une deuxième approche repose sur l'analyse des logiques de gouvernance, qui permettent de comprendre comment les décisions sont prises, légitimées et acceptées. La gouvernance des crises sanitaires se caractérise par une forte incertitude scientifique, qui oblige les autorités publiques à prendre des décisions dans un contexte de connaissance incomplète. Elle implique également une interaction constante entre les experts, les décideurs politiques et les citoyens, ce qui pose des questions complexes en matière de légitimité, de transparence et de communication. Dans ce cadre, la résilience dépend non seulement de la capacité de l'État à produire des décisions efficaces, mais aussi de sa capacité à susciter l'adhésion sociale et à maintenir la confiance des populations. Une troisième approche met l'accent sur les interactions entre l'État et son environnement, notamment dans un contexte de mondialisation. Les crises sanitaires contemporaines sont par nature transnationales, ce qui signifie qu'aucun État ne peut y faire face de manière isolée. La résilience étatique dépend donc également de la capacité à s'insérer dans des réseaux de coopération internationale, à accéder à des ressources globales et à coordonner les réponses avec d'autres acteurs. Cette dimension relationnelle de la résilience renvoie à la notion de gouvernance globale, qui souligne l'importance des organisations internationales, des partenariats public-privé et des mécanismes de solidarité internationale.

Par ailleurs, l'analyse de la résilience étatique ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les dimensions sociales et culturelles de l'action publique. La capacité d'un État à gérer une crise sanitaire dépend en grande partie des comportements individuels et collectifs, qui sont eux-mêmes influencés par des facteurs tels que les normes sociales, les valeurs culturelles, le niveau de confiance dans les institutions et les

<sup>5</sup> JOSEPH J., *Resilience as Embedded Neoliberalism: A Governmentality Approach*, Londres, Routledge, 2013, p.35

formes de solidarité. Dans ce sens, la résilience ne se réduit pas à une propriété de l'État en tant qu'appareil, mais doit être envisagée comme le produit d'une interaction entre les institutions et la société. Elle suppose une articulation entre des mécanismes formels de régulation et des dynamiques informelles d'adaptation<sup>6</sup>.

En outre, la résilience étatique face aux crises sanitaires peut être analysée à travers le prisme des temporalités. Une crise sanitaire se déploie dans le temps, avec des phases distinctes qui nécessitent des réponses différenciées. La capacité de l'État à anticiper, à réagir rapidement, à gérer la durée de la crise et à organiser la sortie de crise constitue un élément central de la résilience. Cette dimension temporelle met en évidence l'importance de la mémoire institutionnelle, de l'apprentissage organisationnel et de la capacité à capitaliser sur les expériences passées. L'approche analytique de la résilience étatique invite à dépasser une vision strictement normative ou évaluative pour adopter une perspective plus compréhensive. Il ne s'agit pas seulement de déterminer quels États ont mieux ou moins bien géré la crise, mais de comprendre les logiques profondes qui structurent leurs réponses. Cette perspective comparative permet de mettre en évidence que la résilience ne se manifeste pas de manière uniforme, mais qu'elle prend des formes différenciées en fonction des contextes. Elle peut reposer sur des institutions fortes et centralisées dans certains cas, ou sur des capacités d'adaptation sociale et des formes de gouvernance hybrides dans d'autres. Ainsi, les cadres conceptuels et analytiques de la résilience étatique face aux crises sanitaires permettent de saisir la complexité des réponses publiques dans un monde marqué par l'incertitude et l'interdépendance. Ils offrent une grille de lecture qui dépasse les approches sectorielles pour appréhender la crise comme un phénomène systémique, révélateur des forces et des fragilités des États contemporains. En ce sens, la résilience apparaît non seulement comme un objet d'analyse, mais aussi comme un horizon normatif pour la transformation des politiques publiques et le renforcement des capacités étatiques face aux défis futurs<sup>7</sup>.

### III. CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET GESTION DE LA CRISE : UNE ASYMETRIE STRUCTURELLE ENTRE LA FRANCE ET LA RDC

L'analyse des capacités institutionnelles et de la gestion de la crise liée à la pandémie de COVID-19 met en évidence une asymétrie structurelle profonde entre la France et la République démocratique du Congo, asymétrie qui ne saurait être réduite à une simple différence de niveau de développement, mais qui renvoie à des configurations historiques, administratives, économiques et politiques distinctes, produisant des formes différenciées de résilience étatique. Cette asymétrie s'inscrit dans une logique de structuration longue des États, où les capacités institutionnelles apparaissent comme le résultat d'une accumulation historique de ressources, de savoir-faire administratifs, de dispositifs normatifs et de mécanismes de légitimation. Dans le cas français, les capacités institutionnelles reposent sur un appareil étatique fortement consolidé, caractérisé par une centralisation administrative héritée de la tradition jacobine, une bureaucratie professionnalisée et un système de santé structuré autour de dispositifs publics et privés fortement régulés. Cette configuration permet une mobilisation rapide des ressources en situation de crise, notamment à travers la production de normes juridiques, la coordination interinstitutionnelle et la mise en œuvre de politiques publiques à grande échelle. La gestion de la crise s'est ainsi inscrite dans une logique d'intervention étatique massive, marquée par la capacité à décréter des mesures de confinement, à organiser des campagnes de dépistage et de vaccination, ainsi qu'à mobiliser des ressources financières importantes pour soutenir l'économie et les systèmes de santé. Cette capacité d'action repose sur une infrastructure informationnelle dense, permettant la collecte et l'analyse de données en temps réel, ainsi que sur une articulation relativement efficace entre les différents niveaux de gouvernance. Cependant, cette robustesse institutionnelle n'exclut pas des formes de vulnérabilité, notamment liées à la complexité des chaînes décisionnelles, à la dépendance à l'expertise scientifique dans un contexte d'incertitude, et à la tension entre efficacité décisionnelle et acceptabilité sociale. La gestion de la crise a révélé des limites dans la coordination entre les différents acteurs, ainsi que des contestations liées à la perception de certaines mesures comme restrictives des libertés individuelles. Ainsi, l'asymétrie institutionnelle ne doit pas être interprétée comme une opposition entre efficacité et inefficacité, mais comme une différence de configuration dans les modalités de production de l'action publique<sup>8</sup>.

À l'inverse, dans le cas de la République démocratique du Congo, les capacités institutionnelles s'inscrivent dans un contexte marqué par une fragilité structurelle de l'État, caractérisée par des ressources limitées, une couverture territoriale incomplète, des infrastructures sanitaires insuffisantes et une capacité administrative inégale. Cette situation ne signifie pas une absence de réponse à la crise, mais implique une

<sup>6</sup> MERILEE GRINDLE S., *Jobs for the Boys: Patronage and the State in Comparative Perspective*, Cambridge, Harvard University Press, 2012, 45 à 80

<sup>7</sup> MULLER P., *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 2015, p.67

<sup>8</sup> FASSIN D., *La raison humanitaire : Une histoire morale du temps présent*, Paris, Seuil, 2010, p. 23.

transformation des modalités de gestion, qui s'éloignent des modèles centralisés pour s'appuyer sur des formes de gouvernance plus flexibles, hybrides et contextualisées. La gestion de la pandémie s'est ainsi développée dans un environnement où les institutions formelles coexistent avec des mécanismes informels, des pratiques communautaires et des dynamiques locales d'adaptation.

Cette configuration produit une forme de résilience différente, qui ne repose pas sur la puissance institutionnelle, mais sur la capacité d'ajustement des acteurs sociaux face aux contraintes. L'expérience antérieure de crises sanitaires, notamment les épidémies d'Ebola, a contribué à développer des savoir-faire spécifiques en matière de gestion des urgences sanitaires, bien que ces compétences soient souvent localisées et dépendantes de partenariats avec des acteurs internationaux. La réponse à la pandémie s'est ainsi caractérisée par une articulation entre interventions étatiques, soutien des organisations internationales et mobilisation des communautés locales, révélant une gouvernance plurielle, où l'État n'est pas l'unique acteur de la gestion de crise. L'asymétrie structurelle entre les deux États apparaît également dans la capacité à produire et à mobiliser des ressources financières. La France dispose d'une capacité budgétaire lui permettant de soutenir massivement son économie et son système de santé, tandis que la République démocratique du Congo fait face à des contraintes budgétaires importantes, limitant sa marge de manœuvre. Cette différence se traduit par des stratégies de gestion de crise distinctes, où l'intervention publique massive dans un cas contraste avec des approches plus sélectives et adaptatives dans l'autre. En outre, la question de l'information et de la communication constitue un autre axe central de cette asymétrie. La capacité à produire des données fiables, à les analyser et à les diffuser de manière transparente est un élément clé de la gestion de crise. Dans le contexte français, cette capacité est relativement développée, bien qu'elle ait été confrontée à des défis liés à la rapidité de l'évolution de la situation et à la complexité des informations. En République démocratique du Congo, les limitations en matière de collecte de données et de systèmes d'information rendent plus difficile l'élaboration de politiques fondées sur des données précises, ce qui renforce le rôle de l'intuition, de l'apport pragmatique et des ajustements progressifs<sup>9</sup>.

Cette asymétrie s'explique par les rapports État-société. En France, une forte attente envers l'État renforce la pression institutionnelle en crise. En RDC, la confiance plus variable et l'autonomie sociale favorisent des régulations alternatives. Ainsi, la résilience ne dépend pas seulement des capacités institutionnelles, mais de configurations structurelles et de logiques de gouvernance distinctes, révélant des trajectoires différenciées.

Sous cet angle empirique, l'exposé qui suit donne une synthèse expressive. En effet, l'analyse empirique de la gestion de la crise du COVID-19 met en évidence des écarts significatifs entre les deux États.

En France, selon les données de l'Organisation Mondiale de la Santé, le système de santé disposait d'une capacité hospitalière élevée, avec un nombre important de lits de réanimation, permettant une prise en charge relativement structurée des cas graves. Par ailleurs, l'État français a mobilisé des ressources budgétaires exceptionnelles, estimées à plusieurs centaines de milliards d'euros, afin de soutenir à la fois le système sanitaire et l'économie nationale.

En revanche, en République démocratique du Congo, les données de la Banque mondiale montrent un niveau limité de dépenses publiques de santé par habitant, ainsi qu'une faible densité d'infrastructures hospitalières. Malgré ces contraintes, la gestion de la crise s'est caractérisée par une relative maîtrise initiale de la propagation, en partie liée à l'expérience acquise lors des épidémies d'Ebola et à la mise en place rapide de mécanismes de coordination, notamment à travers le comité multisectoriel de riposte.

Ces éléments empiriques confirment que la résilience ne se réduit pas à la disponibilité des ressources, mais dépend également des capacités d'adaptation contextuelles et des dynamiques sociales.

#### **IV. LOGIQUES DE GOUVERNANCE ET RECOMPOSITION DE LA RESILIENCE : ENTRE SOUVERAINETE, ADAPTATION ET DEPENDANCE**

L'analyse des logiques de gouvernance à l'œuvre dans la gestion de la crise liée à la pandémie de COVID-19 permet de mettre en évidence une recomposition profonde de la résilience étatique, située au croisement de trois dynamiques fondamentales que sont la souveraineté, l'adaptation et la dépendance. Cette recomposition ne se limite pas à une transformation conjoncturelle des modes d'action publique, mais renvoie à une mutation structurelle de la manière dont les États conçoivent, exercent et redéfinissent leur autorité dans un contexte de crise globale, marqué par l'incertitude, l'interdépendance et la pluralisation des acteurs.

La souveraineté, entendue dans sa conception classique comme la capacité de l'État à exercer une autorité exclusive sur un territoire et une population, se trouve profondément interrogée par la nature

<sup>9</sup> TILLY, C., *Coercion, Capital, and European States, AD 990–1992*, Cambridge, Blackwell, 1992, p.67

transnationale des crises sanitaires contemporaines. La pandémie de COVID-19 a révélé les limites d'une souveraineté strictement territoriale, en montrant que les flux de circulation des personnes, des biens et des agents pathogènes échappent largement aux capacités de contrôle des États. Dans ce contexte, la souveraineté ne disparaît pas, mais elle se reconfigure en intégrant de nouvelles dimensions, notamment la capacité à protéger la population face à des risques globaux et à participer à des mécanismes de coordination internationale. Cette transformation conduit à une tension permanente entre la volonté de maintenir un contrôle national sur les décisions sanitaires et la nécessité de s'inscrire dans des dynamiques de coopération transnationale<sup>10</sup>.

En France, la gestion de la crise a combiné une forte intervention de l'État central et une inscription dans des cadres internationaux, révélant une souveraineté fonctionnelle fondée sur l'interdépendance plutôt que sur l'autonomie. En RDC, les contraintes structurelles conduisent à une souveraineté plus fragmentée et partagée avec divers acteurs, donnant lieu à une gouvernance plurielle. Dans les deux cas, la résilience repose sur une capacité d'adaptation continue, impliquant ajustements, innovation et transformation des modes de gouvernance. Dans le contexte français, cette adaptation s'est traduite par une évolution progressive des politiques sanitaires, passant de mesures strictes de confinement à des stratégies plus ciblées, intégrant des considérations économiques, sociales et psychologiques<sup>11</sup>. Dans le contexte congolais, l'adaptation a pris des formes différentes, souvent plus pragmatiques et contextualisées, reposant sur la capacité des acteurs à ajuster leurs pratiques en fonction des contraintes locales et des ressources disponibles.

Cependant, cette dynamique d'adaptation est indissociable d'une dimension de dépendance, qui constitue un autre élément structurant de la gouvernance des crises sanitaires. La dépendance renvoie à la nécessité pour les États de s'appuyer sur des ressources externes, qu'il s'agisse de financements, de technologies, de vaccins ou d'expertises. Cette dépendance est particulièrement visible dans les pays du Sud, où les capacités internes sont souvent insuffisantes pour faire face à des crises de grande ampleur. Dans le cas de la République démocratique du Congo, la gestion de la pandémie a été fortement influencée par le soutien des partenaires internationaux, ce qui a permis de compenser certaines limitations, mais a également soulevé des questions en matière d'autonomie décisionnelle et de durabilité des réponses. Néanmoins, la dépendance ne doit pas être interprétée uniquement comme une faiblesse. Elle peut également être envisagée comme une composante structurelle de la gouvernance globale, où les interdépendances deviennent des ressources mobilisables. Dans le cas de la France, bien que disposant de capacités institutionnelles élevées, la gestion de la crise a également reposé sur des mécanismes de dépendance, notamment en matière d'approvisionnement en équipements médicaux et en vaccins, révélant que même les États les plus puissants ne peuvent prétendre à une autonomie complète dans un contexte de mondialisation. La recomposition de la résilience étatique apparaît ainsi comme le résultat d'une articulation dynamique entre souveraineté, adaptation et dépendance, ces trois dimensions n'étant pas opposées, mais interdépendantes. La souveraineté se redéfinit à travers la capacité d'adaptation et la gestion des dépendances, l'adaptation est conditionnée par les ressources disponibles et les contraintes structurelles, et la dépendance peut être transformée en levier de résilience si elle est intégrée dans une stratégie de gouvernance cohérente<sup>12</sup>.

Cette recomposition invite à repenser les modèles classiques de l'État et de la gouvernance. Elle montre que la résilience ne peut être réduite à la seule capacité interne des États, mais qu'elle doit être envisagée comme un phénomène relationnel, impliquant des interactions multiples entre acteurs locaux, nationaux et internationaux. Elle met en évidence que les crises sanitaires, loin d'être de simples événements ponctuels, constituent des moments de transformation, révélant les limites des configurations existantes et ouvrant des perspectives de recomposition des systèmes de gouvernance. L'étude des logiques de gouvernance dans la gestion de la crise du COVID-19 permet de comprendre que la résilience étatique se construit dans un espace de tensions et d'ajustements, où les États doivent constamment arbitrer entre affirmation de leur souveraineté, nécessité d'adaptation et gestion de leurs dépendances. Cette dynamique, loin d'être propre à une région ou à un type d'État, constitue une caractéristique fondamentale des systèmes politiques contemporains, confrontés à des défis globaux qui dépassent les cadres traditionnels de l'action publique<sup>13</sup>.

<sup>10</sup> KRASNER D. S., *Sovereignty : Organized Hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press, 1999, p.42

<sup>11</sup> HELD D. ET MCGREW, A., *Global Transformations : Politics, Economics and Culture*, Stanford, Stanford University Press, 1999, p.67.

<sup>12</sup> KOOIMAN, J., *Governing as Governance*, Londres, Sage Publications, 2003, p.11

<sup>13</sup> STRANGE, S., *States and Markets*, Londres, Pinter Publishers, 1988, p.24.

À l'issue du débat engagé sur la résilience différenciée des États face à la crise du covid-19, il y a lieu de retenir que les résultats de cette étude s'inscrivent dans les débats contemporains sur la gouvernance des crises, qui remettent en cause l'idée selon laquelle la performance étatique serait exclusivement fonction des capacités institutionnelles. Ils confirment les analyses développées par Arjen Boin, selon lesquelles la gestion des crises repose autant sur la capacité d'adaptation que sur la robustesse des structures.

Dans cette perspective, le cas congolais illustre une forme de « résilience par compensation », où les insuffisances institutionnelles sont partiellement compensées par des mécanismes sociaux et informels. Ce constat rejoint les travaux de James C. Scott sur les formes de rationalité pratiques et les logiques d'action situées.

À l'inverse, le cas français met en évidence les limites d'une résilience fortement institutionnalisée, exposée à des tensions liées à la rigidité des structures et à la contestation sociale. Ces résultats invitent à dépasser une vision hiérarchique des modèles de gouvernance pour adopter une approche pluraliste de la résilience, intégrant à la fois les dimensions institutionnelles et sociales.

## CONCLUSION

Au-delà de la comparaison entre la France et la République démocratique du Congo, cette étude met en évidence une transformation plus profonde des modèles étatiques face aux crises globales. Elle montre que la résilience ne peut plus être appréhendée comme une simple fonction des capacités institutionnelles, mais comme le produit d'une interaction complexe entre structures, sociétés et dynamiques internationales.

L'analyse révèle ainsi l'émergence de formes hybrides de gouvernance, dans lesquelles l'État ne constitue plus l'unique centre de régulation, mais s'inscrit dans un réseau d'acteurs multiples. Cette recomposition traduit une évolution vers des modèles de résilience plus flexibles, mais également plus incertains.

En définitive, la crise du COVID-19 apparaît comme un moment de reconfiguration des États contemporains, appelés à concilier autorité, adaptation et coopération. Dans ce contexte, la résilience devient non seulement un indicateur de performance, mais un impératif stratégique pour la gouvernance du XXI<sup>e</sup> siècle.

## BIBLIOGRAPHIE

- ARJEN BOIN, THART P., *The Politics of Crisis Management : Public Leadership Under Pressure*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005
- FASSIN D., *La raison humanitaire : Une histoire morale du temps présent*, Paris, Seuil, 2010, p. 23.
- FOLKE C. ET WALKER, B., *Penser la résilience : soutenir les écosystèmes et les sociétés humaines dans un monde en mutation*, Washington D.C. Island Press, 2006
- JAMES SCOTT C., *Voir comme un État : comment certains projets visant à améliorer la condition humaine ont échoué*, New Haven, Yale University Press, 1998
- JOSEPH J., *Resilience as Embedded Neoliberalism: A Governmentality Approach*, Londres, Routledge, 2013
- KOOIMAN, J., *Governing as Governance*, Londres, Sage Publications, 2003
- KRASNER D. S., *Sovereignty: Organized Hypocrisy*, Princeton, Princeton University Press, 1999, p.42
- HELD D. ET MCGREW, A., *Global Transformations: Politics, Economics and Culture*, Stanford, Stanford University Press, 1999.
- MERILEE GRINDLE S., *Jobs for the Boys: Patronage and the State in Comparative Perspective*, Cambridge, Harvard University Press, 2012
- MULLER P., *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 2015
- PELLING, M., *L'adaptation au changement climatique : de la résilience à la transformation*, Londres, Routledge, 2011
- STRANGE, S., *States and Markets*, Londres, Pinter Publishers, 1988
- TILLY, C., *Coercion, Capital, and European States, AD 990–1992*, Cambridge, Blackwell, 1992

# Centre de recherche d'interface université-société

## COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reyhler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,  
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /  
shombakin@yahoo.fr,  
www.mesrids.org  
Dépôt légal : MR 3.02103.57117  
N° ISSN : 2790-3095 (impr.)  
N° ISSN : 2790-3109 (ligne)

